

**ALLOCUTION DE LAWRENCE S. BERGMAN**  
**DÉPUTÉ DE D'ARCY-McGEE**  
**devant la Commission de la représentation électorale**  
**Montréal, le jeudi 12 juin 2008**

Je remercie les membres de la Commission de la représentation électorale du Québec de me permettre de faire connaître mes commentaires au sujet du rapport déposé par la Commission et intitulé « *La population bouge, la carte électorale change – Étape 1, Proposition de délimitation – Rapport préliminaire* ».

Je m'adresse donc à vous non seulement à titre de député de l'île de Montréal mais aussi à titre de membre de la communauté anglophone et des communautés culturelles qui forment la population de l'île de Montréal.

Je trouve la carte électorale que vous avez soumise avec votre rapport préliminaire montrant 28 circonscriptions pour l'île de Montréal est adéquate, essentielle, équitable et juste pour la population de l'île de Montréal. Elle respecte les principes de démocratie, les dispositions de la Loi électorale et la jurisprudence établie.

Je suis donc ici ce soir pour vous demander de maintenir le tracé de cette carte pour l'île de Montréal dans le rapport final que vous déposerez ~~à la~~ ~~fin de ces audiences publiques.~~

Les articles-clé de la Loi électorale en ce qui concerne les délimitations de la carte sont les articles 14 et 15. Les collègues qui m'accompagnent ce soir vous ont déjà fait part de leurs commentaires que j'appuie sans réserve. J'aimerais cependant vous apporter quelques remarques en ce qui concerne l'article 15 .

L'article 15 de la loi électorale se lit comme suit :

*« La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de croissant de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales ».*

Un jugement rendu par la Cour Suprême peut/peut-être apporter quelque lumière sur cet article. En effet, dans la cause *Le Procureur général de la Saskatchewan c. Roger Carter, c.r. & als. (1991) 2 R.C.S. 158*, le Juge McLachlin s'exprime en ces termes et je cite :

*« Des facteurs tels les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être pris en considération si l'on veut que nos assemblées législatives représentent effectivement la diversité de notre mosaïque sociale ».*

That diversity, that « mosaïque sociale », that cultural intertwining is principally on the Island of Montreal. In recent times, as a rule, M.N.A's who represent the different English speaking communities and the various cultural communities have been elected in constituencies on the Island of Montreal. The Quebec National Assembly must represent the diversity of Quebec and the greater part of that diversity is on the Island of Montreal.

Il est évident qu'une personne recherche un lieu de résidence qui répond à ses besoins et à ses intérêts, où il se reconnaît et se sent bien et que son attachement pour son comté est comme son attachement à son quartier, et où il pourrait se voir représenter ses concitoyens à l'Assemblée nationale. L'effet de quartier justifie qu'on en respecte les limites communautaires car une communauté devrait être, dans la mesure du possible, une unité cohérente, une région dont les membres ont des intérêts communs.

We must be sure to maintain and retain the different voices of the English Speaking Community of the Province of Quebec in the National Assembly and we can do so by keeping the electoral map for the Island of Montreal as described in your preliminary report. Let us not forget that a healthy democracy lives up to its commitment to inter-culturalism by respecting the electoral boundaries which gives such inter-culturalism meaning and weight. Electoral divisions are one more focus of a community's vitality. They are like schools, hospitals, libraries, municipalities, churches, day care centers. They form the basic and natural cells of a democracy.

~~(Mesdames???)~~ et Messieurs les commissaires, conserver les 28 circonscriptions électorales de l'île de Montréal est essentielle et d'une importance primordiale pour la vitalité de la communauté anglophone et les nombreuses communautés culturelles de la Province de Québec.

Merci.